

TARIFS AMBULANCES

TARIFS DE BASE

Somme forfaitaire couvrant la prise en charge et les dix premiers km **77,67 €**

Montant par km supplémentaire parcouru du 11ème au 20ème km **6,43 €/km**

Montant par km supplémentaire parcouru à partir du 21ème km **5,59 €/km**

Montant par demi-heure d'attente **34,93 €**

Rappel : Kms facturés = distance lieu de prise en charge => lieu de destination * 2

SUPPLÉMENTS FACTURÉS AUX PATIENTS

Apport en oxygène **Prix courant minimum de 8€**

Appose d'alèse **Prix courant**

Date d'entrée en vigueur des tarifs appliqués

(Numéros Agréments Région Wallonne : TMS 202, TC 303, LVC 200, STIG 021, IES-M-201)

01/02/2025



CALL CENTER



PMR



TMS

TARIFS VSL (VÉHICULE SANITAIRE LÉGER)

TARIFS DE BASE

Somme forfaitaire couvrant la prise en charge et les dix premiers km	54,20 €
Montant par km supplémentaire parcouru	2,02 €/km
Montant par demi-heure d'attente	21,00 €

Rappel : Kms facturés = distance lieu de prise en charge => lieu de destination * 2

Date d'entrée en vigueur des tarifs appliqués

(Numéros Agréments Région Wallonne : TMS 202, TC 303, LVC 200, STIG 021, IES-M-201)

01/02/2025



TARIFS DIALYSE-RADIOTHERAPIE-CHIMIOOTHERAPIE

TARIFS DE BASE

Somme forfaitaire couvrant la prise en charge et les 5 premiers km **9,92 €**

Montant par km supplémentaire parcouru **1,98 €/km**

Rappel : Kms facturés = distance lieu de prise en charge => lieu de destination

Les affiliés de la Mutualité Chrétienne et de Solidaris bénéficient d'un tarif conventionné

Date d'entrée en vigueur des tarifs appliqués

(Numéros Agréments Région Wallonne : TMS 202, TC 303, LVC 200, STIG 021, IES-M-201)

01/02/2025



TARIFS TPMR

TRANSPORTS TEC

Les tarifs Transports TEC sont déterminés par le TEC

Montant par trajet pour un transport couvrant 1-2 zones	2,20 €
Montant par trajet pour un transport couvrant plus de 2 zones	3,10 €
Personne détentrice de la carte senior du TEC et de la carte de la ligue Braille	Gratuité
Accompagnant détenteur d'une carte d'accompagnant gratuit	Gratuité
Accompagnant pour un transport couvrant 1-2 zones	2,20 €
Accompagnant pour un transport couvrant plus de 2 zones	3,10 €

AUTRES TRANSPORTS

Tarif hors zone (hors province de Namur)	1,98€/km
Demandes de devis ou convention	Prix à la demande

Date d'entrée en vigueur des tarifs appliqués

(Numéros Agréments Région Wallonne : TMS 202, TC 303, LVC 200, STIG 021, IES-M-201)

01/02/2025



FORFAIT ANNULATION

Ces dernières années, nous avons pu constater la part importante que prennent les annulations de transport dans le cadre de nos activités TMS. Ces annulations ont pour conséquences majeures sur notre activité :

- L'impossibilité de planifier un autre transport ;
- La perte directe occasionnée par la non prise en charge du patient.

Nous avons dès lors souhaité définir un cadre régissant la facturation de ces annulations. Notre volonté première est de limiter l'impact réel occasionné par ces annulations sur notre activité, ainsi que sur la santé financière de notre institution.

Désormais, les règles suivantes s'appliqueront :

Cas de figure	Règles appliquées
Annulation introduite plus de 3h00 avant la prise en charge effective du patient	Aucune facture ne sera adressée au patient ou à l'institution hospitalière.
Annulation introduite moins de 3h00 avant la prise en charge effective du patient	Application de la facturation du forfait annulation définie par notre entité (forfait de prise en charge des 10 premiers kilomètres).
Annulation du transport sur place ou lors du déplacement vers le lieu de prise en charge du patient	Application de la facturation du forfait annulation définie par notre entité (forfait de prise en charge des 10 premiers kilomètres), auquel les kilomètres effectivement parcourus seront ajoutés.